

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73017

Objet

AÉRODROME DE ROYAN-MEDIS
Balisage de nuit - fourniture de matériel.
MARCHÉ VILLE/STE B.B.T.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix janvier à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M onsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, ~~STIPAL, BUCHET,~~
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTRÉAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIÈRE, BOUCHET,
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIÈRE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - Mme BIDEAU - M. RIVIÈRE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 1er décembre 1972, le conseil municipal a décidé de solliciter le concours de la Direction départementale de l'Équipement pour dresser le projet et diriger les travaux de balisage lumineux de la piste d'envol de 1305m, sur l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Par lettre en date du 27 Décembre 1972, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées chargé du service spécial des Bases Aériennes de la Gironde a proposé de traiter de gré à gré avec la Société B.B.T. 82 rue Curial à PARIS 19ème, pour la fourniture du matériel nécessaire à l'opération dans les plus courts délais possibles afin d'obtenir livraison de l'ensemble du matériel avant le 31 Mars 1973.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution de la fourniture du matériel, le montant du marché à intervenir conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du code des marchés publics, étant estimé à 58.802,94 Frs P.T.C.

./.

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er décembre 1972,

Vu la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées chargée du service spécial des Bases Aériennes de la Gironde, en date du 27 Décembre 1972.

Vu le code des marchés publics

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération.

DECISION :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec la S.A. Parisienne des Anciens Etablissements BARDIER, DAN & TURBINE (S.A.) dont le siège social est sis 82 rue Curial à PARIS 19ème, pour la fourniture du matériel nécessaire au balisage lumineux de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, moyennant le prix de QUARANTE NEUF MILLE DEUX FRANCS, QUARANTE CINQ CENTIMES (49.002,45 Fcs) hors taxes, soit CINQUANTE HUIT MILLE DEUX CENT DEUX FRANCS, QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES (58.802,94 Fcs) T.T.C.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits couverts au chapitre 905-2 article 2300 du budget primitif 1973.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVE

MONTFORT-VIEUX le 10 AVR. 1973
Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE

G. TETARD
G. TETARD.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL
A L'AVIATION CIVILE

SERVICE SPÉCIAL
des BASES AÉRIENNES de la GIRONDE

175, Boul. du Président-Wilson

B. P. 15
BORDEAUX - 03

Téléph. { BORDEAUX (56)
44 48 12 06.16.21

M. GERBIER
Ingénieur en Chef

N° 1653

Bordeaux, le 27 DEC 1972

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES,
chargé du Service Spécial des Bases Aériennes de la Gironde

à

Monsieur le Maire
de Royan

17200 - ROYAN

28 DEC 1972
4 3 13
7 50

Boîte Postale n° 15
33 021 BORDEAUX CEDEX

OBJET : - Aérodrome de ROYAN-MEDIS
- Fourniture du matériel de balisage de nuit.

Monsieur le Maire,

Comme suite à la réunion du 19 décembre 1972, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de l'offre de prix de la Sté B.B.T. pour le matériel de balisage de nuit nécessaire à l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS. (lettre du 19 décembre 1972).

J'ai préparé, (également ci-joint, en trois exemplaires) le bordereau de la commande qu'il vous appartient d'adresser à la Sté B.B.T. dans les plus courts délais possibles afin d'obtenir livraison de l'ensemble du matériel avant le 31 MARS 1973.

Le délai de 4 mois indiqué dans l'offre de prix pour les postes 1 à 8 a été modifié en tenant compte de dates extrêmes de livraison.

Il a été convenu en dernier ressort :

- que les câbles et jeux de connecteurs (postes 7 et 8) seraient livrés avant le 15 mars 1973.
- que les autres matériels (postes 1 à 6) seraient livrés avant le 31 mars 1973.
- que le délai prévu pour la livraison des feux à éclats (postes n° 9) ne pouvait pas être modifié.

.../...



D'autre part, mes Services vont établir le projet de marché de gré à gré à passer avec la Société B.B.T. pour la régularisation de cette commande et je pense vous envoyer ce document vers le 15 janvier 1973.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves downwards at the end.

M. GERBLER.

